

La province collabore étroitement avec la Société de développement du Cap-Breton, organisme fédéral de la Couronne, et contribue financièrement à la réalisation de certains projets d'expansion de l'industrie parrainés par la Société.

La Commission de développement des ressources de la Nouvelle-Écosse, affiliée au ministère provincial du Développement, offre du financement à terme sur nantissement immobilier pour des projets définis aux termes de la Loi sur les prêts industriels, de la Loi sur le développement industriel et de la Loi sur les prêts aux pêcheurs. L'éventail des projets admissibles englobe les installations touristiques, les établissements de première transformation des produits agricoles, les usines de conditionnement du poisson, de même que les scieries et les ateliers de rabotage.

16.7.4 Nouveau-Brunswick

Le ministère du Commerce et du Développement a pour mission d'assurer l'essor des secteurs de la fabrication et de la transformation. Ses objectifs sont d'appuyer l'expansion d'une base industrielle solide, grâce au développement de l'activité des entrepreneurs locaux et des firmes locales opérant dans les différentes branches de l'économie; de diversifier l'assise industrielle de la province en s'efforçant d'attirer de nouveaux capitaux de l'extérieur et en favorisant l'adoption de technologies nouvelles et la fabrication de produits nouveaux; enfin, de fournir l'infrastructure indispensable au développement économique du Nouveau-Brunswick.

Un Service d'analyse financière fait des recommandations au sujet des demandes d'aide émanant d'entreprises qui envisagent de s'implanter dans la province ou d'y prendre de l'expansion. Pour sa part, la Direction du développement industriel a pour rôle d'attirer de nouvelles industries au Nouveau-Brunswick. Une Division du développement régional se charge du travail de liaison en ce qui touche les accords fédéraux-provinciaux de développement, les dépenses d'immobilisations dans le cadre des ententes visant les parcs industriels provinciaux et l'activité des Commissions de développement industriel régional. La Direction des services au commerce et à l'industrie offre aux industriels des services de gestion, des services techniques et des services d'amélioration des produits; elle recherche des débouchés pour les produits fabriqués dans la province; elle encourage le traitement des ressources à l'échelle locale; et elle fournit des services de gestion, des services techniques ainsi que des services financiers aux entreprises menacées de faillite. De son côté, la Direction de la planification étudie le rapport coût-efficacité des programmes du ministère.

Trois organismes distincts sont comptables au ministre du Commerce et du Développement. La Commission du développement industriel du Nouveau-Brunswick recommande l'octroi d'aide financière aux entreprises de fabrication ou de transformation, généralement par voie de prêts directs ou de garanties de prêts. Les conditions sont

négociables cas par cas, mais le demandeur doit fournir un nantissement raisonnable sous forme de capital propre et de valeurs mobilières. De son côté, la Provincial Holdings Ltd., société de la Couronne, administre la participation de la province au capital-actions de diverses compagnies. Cet organisme a la faculté de souscrire du capital aux industries manufacturières désireuses de l'installer au Nouveau-Brunswick. Pour sa part, le Conseil de recherche et de productivité (CRP) fournit à l'industrie du Nouveau-Brunswick des services de soutien technique. Il effectue des recherches et résout des problèmes pour des clients canadiens et étrangers, contre remboursement des frais. Il offre aussi un service d'ingénierie industrielle et de l'information technique gratuite aux entreprises du Nouveau-Brunswick (et de l'Île-du-Prince-Édouard), en collaboration avec le Conseil national de recherches.

16.7.5 Québec

Au Québec, le principal objectif de l'assistance gouvernementale consiste à accroître les investissements dans la province. Le gouvernement du Québec encourage l'investissement dans le secteur privé surtout par l'intermédiaire de sa Société de développement industriel. Cette société fournit de l'aide financière aux entreprises investissant dans des industries manufacturières prospères qui, installées dans la province, utilisent des techniques modernes et atteignent un haut niveau de productivité; aux entreprises qui, par voie de fusion, d'achat ou de consolidation, s'annexent à d'autres firmes pour devenir plus concurrentielles et accroître leur part du marché; et aux firmes qui présentent un potentiel de croissance supérieur à la moyenne. Les établissements manufacturiers incapables d'obtenir ailleurs du financement à des taux raisonnables peuvent aussi obtenir l'aide de la SDI. Cette aide peut revêtir diverses formes, à savoir des prêts aux taux d'intérêt du marché, la prise en charge d'une partie du coût des emprunts, la souscription en partie ou en totalité d'un engagement financier, et l'achat d'une fraction du capital social de l'entreprise, pourvu qu'en aucun temps la Société ne détienne la majorité de ce capital ni ne possède une masse d'actions qui porterait l'ensemble de son investissement dans l'entreprise à plus de 30 % de l'actif global de cette dernière.

D'énormes ressources financières sont consacrées à la modernisation de certaines industries clefs du Québec. A ce titre, le plus gros effort consiste en un programme quinquennal qui prévoit des dépenses totalisant plus de \$2.5 milliards dans le domaine de la fabrication des pâtes et papiers. Les fonds alloués par le gouvernement fédéral et celui du Québec couvriront jusqu'à 25 % du coût des projets entrepris par le secteur privé aux fins de moderniser les usines, de protéger l'environnement et d'économiser l'énergie. Pour accroître la capacité de production de papier journal dans la province, le gouvernement québécois a mis sur pied un programme basé sur une formule de partage des risques entre l'État provincial et l'industrie papetière. Par ailleurs, les filatures, les